© Drogues Info Service - 7 décembre 2025


Vos questions / nos réponses

# Controle d'urine positif au thc

Par Profil supprimé Postée le 27/10/2017 02:53

> Bonjour suite à un contrôle routier où j'ai fait aucune infraction un motard me contrôle en attendant que sont collègues face le plein à la stations services il me contrôle le matin 9h test d'alcoolémie négatif contrôle le véhicules tout est correcte et il me dit bon maintenant on vas à l'hôpital faire un test d'urine j'avais vite fait fumer la veille un demi joint avec un pote peut-on me donner des informations sur comment le teste d'urine doit être pratiquer et si il peut faire un teste d'urine à la première personne qu'il a soit la main.
> Ma femme était avec moi et bizzarement il la laisser prendre le volant à elle sans aucun contrôle ni drogue ni alcool je trouve ça quand même vachement tordu sont controle mes bon ces la vie

---

**Mise en ligne le 30/10/2017**

Bonjour,

Nous comprenons votre questionnement dans cette situation. S'il est vrai que le dépistage est de façon générale réalisé en cas d’accident matériel ou d’infraction au code de la route, il n'en reste pas moins que les forces de police peuvent faire faire un test de dépistage des stupéfiants sans avoir besoin d’aucune raison particulière. En d’autres termes les forces de police peuvent faire pratiquer un test de dépistage des stupéfiants au volant à tout moment.

Concernant les stupéfiants, sur la question du test de dépistage au bord de la route, il porte sur la salive ou l’urine. Pour la salive, les policiers ou gendarmes utilisent un kit salivaire de dépistage et peuvent le faire réaliser eux-mêmes, pour l’urine il doit être réalisé en présence d’un médecin ou dans un lieu adapté ce qui explique que l'on vous ait demandé de vous rendre à l'hôpital.

Nous vous rejoignons sur la question du non contrôle de votre épouse à laquelle nous n'avons bien sûr aucune explication. N'étant pas spécialiste de la question des procédures policières, si vous souhaitez plus de précisions vous avez la possibilité de vous rapprocher d'une consultation juridique gratuite au tribunal de grande instance de votre ville.

Si vous souhaitez aborder la question de la consommation, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme et gratuite au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par tchat via notre site Drogues Info Service de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

**En savoir plus :**

- Le dépistage des drogues sur la route